



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884, Art. L.2121-7, L.2121-12 et
L.2121-17 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de Brétigny-sur-Orge se réunira,

le Dimanche 30 mars 2014

à

10 H 00

à la salle « Maison Neuve » (accès par le parking Norauto-Auchan).

OBJET DE LA REUNION

- ELECTION DU MAIRE
- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS

FAIT A BRETIGNY-SUR-ORGE,
LE 24 MARS 2014

LE MAIRE,

BERNARD DECAUX